

AECK/WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 607 DU 17 NOVEMBRE 2021
portant modification du décret n° 2016-217 du 04 avril
2016 portant détachement du magistrat **Abd Galeb M.**
A. CHABI MAMA.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la magistrature en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-12 du 25 février 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et la loi n° 2018-13 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-573 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2016-217 du 04 avril 2016 portant détachement de monsieur Abd Galeb M. A. CHABI MAMA, magistrat ;
- sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation après avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature en sa session du 02 mars 2017,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Les dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2016-217 du 04 avril 2016 portant détachement de monsieur **Abd Galeb M. A. CHABI MAMA**, magistrat, sont modifiées ainsi qu'il suit :



«Article premier nouveau

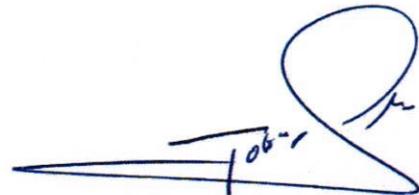
Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, telle que modifiée, portant statut de la Magistrature, monsieur Abd Galeb A. M. CHABI MAMA, magistrat, numéro matricule 39963, est mis en position de détachement à la Mission des Nations-unies pour la stabilisation du Mali, pour une durée d'un an (1) à compter du 27 septembre 2015».

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

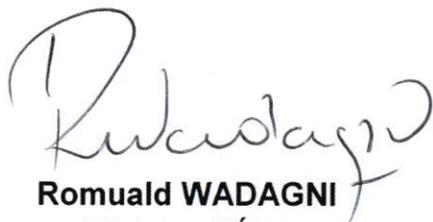
Fait à Cotonou, le 17 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; AUTRES MINISTÈRES 21 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.